



**MAIRIE DE MONT**

**ARANCE-GOUZE-LENDRESSE**

*(Communes fusionnées)*

# **CONSEIL MUNICIPAL DE** **MONT-ARANCE-** **GOUZE-LENDRESSE** **Séance du 08 avril 2022**

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, DAUBAS, GUITTONNEAU, ETCHART, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Était absente excusée** : Mme CAZENAVE

**Secrétaire de séance élue** : Mme BAZIARD

**Avaient donné pouvoir** :

Hervé HILLOOU pouvoir à Jean François

René LAPETRE pouvoir à Marie Christine BAZIARD

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 (Comptes établis par le trésorier)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2021, pour le budget principal et les budgets annexes (assainissement, lotissement de la Geoule, service public d'assainissement non collectif).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget principal et les budgets annexes (assainissement, lotissement de la Geoule, service public d'assainissement non collectif) et des comptes de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes (assainissement, lotissement de la Geoule, service public d'assainissement non collectif) pour l'année 2021.

<b>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (Comptes établis par le Maire)</b>
----------------------------------------------------------------------------

Le Maire sort de la salle, Mme Etchart fait la présentation des comptes administratifs.

Les comptes administratifs font le bilan comptable de l'exercice écoulé pour le budget principal comme pour ses budgets annexes (assainissement, lotissement de la Géoule, service public assainissement non collectif).

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE**

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Dépenses de fonctionnement ou déficit</b>	<b>Recettes de fonctionnement ou excédent</b>	<b>Dépenses d'investissement ou déficit</b>	<b>Recettes d'investissement ou excédent</b>
<b>Résultat reporté 2020</b>		3 969 072.43 €		510 193.58 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	-1 563 281.97 €	2 879 284.42 €	- 2 106 840.18 €	2 111 324.74 €
<b>Totaux</b>	-1 563 281.97 €	6 848 356.85 €	- 2 106 840.18 €	2 621 518.32 €
<b>Résultats de clôture</b>		5 285 074.88 €		514 678.14 €
<b>Restes à réaliser</b>		0,00 €	- 117 280.00 €	
<b>Totaux cumulés</b>		5 285 074.88 €	- 117 280.00 €	514 678.14 € €
<b>Résultats définitifs</b>		5 285 074.88 €		397 398.14 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le compte administratif 2021.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Dépenses de fonctionnement ou déficit</b>	<b>Recettes de fonctionnement ou excédent</b>	<b>Dépenses d'investissement ou déficit</b>	<b>Recettes d'investissement ou excédent</b>
<b>Résultat reporté 2020</b>		53 560.07 €		261 676.30 €
<b>Opérations de l'exercice</b>	- 112 054.65 €	20 794.98 €	- 148 353.25 €	66 707.69 €

<b>Totaux</b>	- 112 054.65 €	74 355.05 €	- 148 353.25 €	328 383.99 €
<b>Résultats de clôture</b>	-37 699.60 €			180 030.74 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.0	0.00€
	-37 699.60 €	0.00€	0.00 €	180 030.74 €
<b>Résultats définitifs</b>	-37 699.60 €			180 030.74 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le compte administratif 2021.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : LOTISSEMENT DE LA VALLEE DE LA GEOULE**

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Dépenses de fonctionnement ou déficit</b>	<b>Recettes de fonctionnement ou excédent</b>	<b>Dépenses d'investissement ou déficit</b>	<b>Recettes d'investissement ou excédent</b>
<b>Résultat reporté 2020</b>			- 395 441.55 €	
<b>Opérations de l'exercice</b>	- 2 400.00 €	2 400.00 €	- 2 400.00 €	0.00 €
<b>Totaux</b>	- 2 400.00 €	2 400.00€	- 397 841.55 €	0.00 €
<b>Résultats de clôture</b>		0.00 €	-397 841.55 €	

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le compte administratif 2021.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : SPANC**

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses de fonctionnement ou déficit	Recettes de fonctionnement ou excédent	Dépenses d'investissement ou déficit	Recettes d'investissement ou excédent
<b>Opérations de l'exercice</b>	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Totaux</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultats de clôture</b>		0,00 €	0,00 €	

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le compte administratif 2021.

<b>RESULTATS 2021</b>
-----------------------

Le maire et Mme DAUBAS rejointe la séance.

**a) Budget principal**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent reporté de fonctionnement (excédent de fonctionnement 002) : 5 285 074.88 €
- Excédent de la section d'investissement (excédent d'investissement reporté 001) : 514 678.14 €
- Affectation du résultat (1068) : 0 €

**b) Budget assainissement**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Déficit reporté de fonctionnement (report à nouveau créditeur article 002) 37 699.60 €
- Excédent de la section d'investissement (excédent d'investissement reporté 001) : 180 030.74 €

**c) Budget Lotissement de la Geoule**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Déficit de la section d'investissement (déficit d'investissement reporté 001) : -397 841.55 €

## VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2022, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2022.

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2021</b> (Pour information)	<b>BASES 2022</b>	<b>TAUX 2022</b> (Vote)	<b>PRODUIT 2022</b>
<b>Foncier Bâti</b>	23.16 %	7 899 000	23.16 %	1 827 092 €
<b>Foncier Non Bâti</b>	14.60 %	60 100	14.60 %	8 775 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 835 867 €</b>

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** à l'unanimité les taux de fiscalité pour 2022.

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Mme GUITTONNEAU rejoint la séance

### a) Budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2022.

### SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	1 078 200.00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	645 000.00 €
014	Atténuations de produits	225 172,00 €
65	Autres charges de gestion courante	560 010.00 €
67	Charges Exceptionnelles	201 000.00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	5 000.00 €

042	Opérations de transfert entre sections	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 215 760.50 €
<b>Total</b>		<b>8 230 142.50 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
013	Atténuations de charges	10 600.00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	92 600.00 €
73	Impôts et taxes	1 160 248.62 €
74	Dotations et participations	1 514 109.00 €
75	Autres produits de gestion courante	137 500.00 €
76	Produits financiers	10.00 €
77	Produits exceptionnels	25 000.00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	5 000.00 €
002	Résultat reporté	5 285 074.88 €
<b>Total</b>		<b>8 230 142.50 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		4 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles		10 000.00 €
204	Subventions équipement versées		200 000.00 €
21	Immobilisations corporelles		469 000.00 €
23	Immobilisations en cours	9 289.00 €	1 151 192.64 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
	83 LENDRESSE Parc des sports	80 214.00 €	3 100 000.00 €
	86- Mobilier		10 000.00 €
	88- CHATEAU DE MONT	27 777.00 €	500 000.00 €

	93- MAISON FAMILIALE ET RURALE		150 000.00 €
	94- Groupe Scolaire -Informatique		20 000.00 €
	95- Salle Point Jeunes		18 000.00 €
	96- Maison Assistantes Maternelles		500 000.00 €
	97- Local de Chasse		50 000.00 €
	98- Achat de véhicules		60 000.00 €
<b>Total</b>		<b>117 280.00 €</b>	<b>6 147 192.64 €</b>

<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>6 264 472.64 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
001	001 Résultat Investissement reporté		514 678.14€
10	Dotations et fonds divers		325 034.00 €
27	Autres immobilisations financières		5 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)		4 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		100 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		5 215 760.50 €
	<b>TOTAL</b>		<b>6 264 472.64 €</b>

<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>6 264 472.64 €</b>
------------------------------------	-----------------------

#### **b) Budget assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif assainissement pour l'exercice 2022.

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	107 095.37 €
012	Charges de personnel	0.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000.00 €
023	Virement à la section investissement	0.00 €

042	Opérations de transfert entre sections	75 000.00 €
<b>Total</b>		<b>187 095.37 €</b>

R002 Déficit reporté	37 699.60 €
Total dépenses cumulées	<b>224 794.97 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
74	Dotations et participations	200 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 794.97 €
<b>Total</b>		<b>224 794.97 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	40 000.00 €
23	Immobilisations en cours	281 130.03 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 794.97 €
<b>Total</b>		<b>385 925.00 €</b>

<b>Total des dépenses cumulées</b>	<b>385 925.00 €</b>
------------------------------------	---------------------

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
10	Dotations et fonds divers	20 925.00 €
13	Subventions investissement reçues	109 969.26 €
021	Virement de la section d'investissement	0.00€

040	Opérations d'ordre entre sections	75 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>208 894.26 €</b>

001 Résultat Investissement reporté	180 030.74 €
<b>Total des recettes cumulées</b>	<b>385 925.00 €</b>

**c) Budget lotissement vallée de la Geoule**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe du lotissement vallée de la Geoule pour l'exercice 2022.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	97 168.45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	495 010.00 €
<b>Total</b>		<b>592 178.45 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
70	Produits des services et du domaine	430 010.00 €
77	Produits exceptionnels	65 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	97 168.45 €
<b>Total</b>		<b>592 178.45 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
001	Déficit d'investissement reporté		397 841.55 €
040	Opérations d'ordre entre sections		97 168.45 €

<b>Total</b>			<b>495 010.00 €</b>
--------------	--	--	---------------------

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
040	Opérations d'ordre entre sections		495 010.00 €
<b>Total</b>			<b>495 010.00 €</b>

**d) Budget Service Public Assainissement Non collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif annexe du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Recettes :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Vote</b>
74	Dotations et participations	10 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000.00 €</b>

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants la proposition du Maire pour les budgets 2022.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations communales.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant 2021</b>	<b>Montant 2022</b>
ASS SPORTS ET LOISIRS CCLO	1 800,00 €	2 600,00 €
CLUB TOUSTEM YOUENS	4 000,00 €	6 000,00 €

MAGL à l'aventure	- €	600,00 €
FOYER RURAL	10 300,00 €	12 300,00 €
FRANCS TIREURS DE MONT	4 000,00 €	4 000,00 €
GUIT ET GUITAR	- €	13 000,00 €
MEDAILLES MILITAIRES	200,00 €	200,00 €
FNACA	- €	200,00 €
AMICALE ANCIEN COMBATTANTS	- €	3 000,00 €
LOISIR SOLIDARITE RETRAITES 64	1 000,00 €	1 000,00 €
PECHE APPMA DES BAISES	200,00 €	200,00 €
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 500,00 €	2 500,00 €
Comice Agricole LAGOR	- €	600,00 €
CLUB DE PELOTE PELOTARI MAG LENDRESSE	7 200,00 €	7 200,00 €
USCG UNION SPORTIVE CASTETIS GOUZE	7 200,00 €	7 200,00 €
ASS MAISON FAMILIALE RURALE INSTITUT RURAL DE MONT	1 500,00 €	1 500,00 €
VIVRE ENSEMBLE	500,00 €	500,00 €
LO SOLAN GAF	1 500,00 €	1 500,00 €
LO SOLAN Centre Social Itinérant	4 500,00 €	4 500,00 €
MÉMOIRE DU CANTON DE LAGOR	800,00 €	800,00 €
<b>Sous TOTAL</b>	<b>47 200,00 €</b>	<b>69 100,00 €</b>
<b>ANCIENNEMENT CCAS</b>		
A TOUT SERVICE	1 000,00 €	1 000,00 €
ALLIANCE 64	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION SCLEROSE EN PLAQUES (AFSEP)	- €	200,00 €
LES RESTOS DU CŒUR MOURENX	1 500,00 €	1 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE PAYS DE L'ADOUR	500,00 €	500,00 €
SANTAT SSIAD	2 000,00 €	2 000,00 €
SANTAT Centre de Santé	2 687,53 €	2 687,53 €
ADELFA	500,00 €	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	- €	500,00 €
Croix rouge Française ORTHEZ	500,00 €	500,00 €
<b>Sous TOTAL</b>	<b>9 087,53 €</b>	<b>9 787,53 €</b>
<b>AUTRES</b>		
Tournoi ARTIX Finaliste Principal	- €	250,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	- €
SOS AMITIE PAU	- €	500,00 €

CCFD TERRE SOLIDAIRE	400,00 €	400,00 €
FOULEES DU BASSIN DE LACQ	- €	1 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	- €	500,00 €
<b>Sous Total Autres</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>2 650,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>57 687,53 €</b>	<b>81 837,53 €</b>

Mme GRAUX, LOQUET et M. HILLOOU, LETARGUA et SALLEFRANQUE pour le Foyer Rural, M. CLAVE pour l'USCG et Mme ETCHART Guit & Guitar en qualité de membres du conseil d'administration de ces associations sortent de la salle au moment de l'examen de la subvention et ne participent pas au vote de cette même subvention

Le Conseil municipal adopte l'attribution des subventions telles qu'inscrites ci-dessus.

<b>OBJET : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE BH 103</b>
-------------------------------------------------------------------------

Le Maire expose que la Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO) intervient pour ses Communes membres notamment dans l'entretien des espaces verts des Communes. Elle propose également des travaux d'aménagements de type plantation de végétaux, engazonnement, création de massifs... Or, ces aménagements ne peuvent être réalisés que sur le domaine public de la Commune.

Il rappelle le projet réalisé de la Commune d'aménager la rue du vieux Mont. Ce projet a nécessité l'utilisation d'une bande qui appartient du domaine public communal puisqu'il s'agit de l'espace ouvert au public comprend une partie de la voirie et les espaces verts.

Bien sûr toutes ces parcelles appartiennent à la Commune.

Il propose ainsi au Conseil Municipal de valider le classement de cet ensemble immobilier et de ses aménagements dans le domaine public de la Commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**RAPPELLE** la domanialité publique de l'ensemble immobilier composé de la parcelle communale cadastrée section BH n°103.

**CHARGE** le Maire de transmettre la présente aux services de la CCLO afin de pouvoir bénéficier dans les meilleurs délais de leur aide pour l'entretien des espaces verts et des aménagements paysagers sur la parcelle BH n°103.

**Questions diverses :**

- ✓ Conseil Ecole : les maires délégués souhaiteraient être présents au conseil d'école, la question sera posée au directeur.
- ✓ Les élus ont été interpellé par un administré qui rencontre un problème d'accès à ses parcelles suite à une clôture. (Cami salie). La commune sollicitera la CCLO pour connaitre la réglementation pour la pose de clôture en alignement sur une parcelle.

✓ Comité des fêtes :

- Une réunion a eu lieu avec les coprésidents du Comité des fêtes. Ces derniers quittent la commune pour des raisons professionnelles, Une dizaine de trentenaire serait intéressée pour s'investir cette année.
- La mairie a fait une pré-réserve du groupe Heptagone pour les fêtes. Elle est en attente de leur réponse.
- Une réunion d'information aura lieu le 30 avril à 10h30 à la salle des fêtes de Mont pour rencontrer les bénévoles.

✓ Calendrier

- 09 avril 2022 : réunion avec les lycéens
- 10 avril 2022 : premier tour des élections
- 16 avril 2022 : marché des printemps de 10h à 18h dans le parc du château
- 30 avril 2022 : réunion avec les bénévoles pour la remise en route du comité des fêtes
- 28 mai 2022 : fête des mères

Fin de la séance à 19h55